



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 10 JUIN 2021**

**Date de convocation :**

03/06/2021

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un et le dix juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yasine SEBAHOU, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Jean-Philippe LECOINNET, Nicole HERISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS), Denis OLIVE (pouvoir à William BURGHOFFER), Daniel RENOULLEAU (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2021/47 : BAIL AVEC TDF - PARCELLE A N°2 865**

Monsieur le Maire rappelle que la commune et TDF ont signé en date du 23 avril 2014 un bail civil afin de consentir à la location un terrain, d'une contenance de 200 m<sup>2</sup>, à prélever sur la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune BOULETERNERE, lieu-dit " Los Escaillars " section A, n°2865 d'une superficie globale de 2 471 m<sup>2</sup>.

Le bail susvisé arrivant à échéance le 22 avril 2026, le Maire précise que la société TDS a demandé de poursuivre l'occupation, conformément aux conditions initiales, pour une durée de 20 ans.

En échange, le loyer actuel annuel est augmenté pour passer :

- Pour la partie fixe, couvrant la location des biens définis à l'article "DÉSIGNATION DES BIENS LOUÉS" et l'utilisation du Site pour les services audiovisuels, pour les services de Communications électroniques à caractère de service public (gendarmerie, police nationale, service de lutte contre l'incendie, SAMU... ) ou des services locaux à caractère d'intérêt général, ainsi que pour les services type Machine to Machine, et comprenant la présence de 1 opérateur(s) de communication(s) électronique(s), à un montant de 4 500 €, au lieu de 1 000 €.
- Pour la partie variable forfaitaire, calculée en fonction du nombre d'opérateurs de Communications électroniques justifiant d'un contrat d'accueil et/ou commercial avec TDF et ayant la propriété d'équipements installés fournissant un service de téléphonie mobile au public, à un montant de 3 000 € par opérateur, au lieu de 2 000 €.

Le Maire fait la lecture du projet de bail.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,*

**APPROUVE** la validation d'un nouveau bail civil avec TDF, selon le modèle joint.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 10 juin 2021



Le Maire,

William BURGHOFFER